



Mairie d'AUBY
Renouvellement du contrat d'abonnement
LogipolWeb
Décision n° 2024/107/MP

Publié le 5 juin 2024

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les crédits inscrits au budget

Considérant que le Contrat d'abonnement LogipolWeb arrive à échéance ;

Considérant la nécessité pour le service de la police municipale de maintenir cette prestation, il convient donc de renouveler le contrat

Le Maire,

Décide,

Article 1er :

De renouveler et de signer le contrat avec la société AGELID, dont le siège est situé 20 rue de l'Eglise 76 220 ERNEMONT-LA-VILLETTE.

Le marché est conclu pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} juillet 2024

Le marché est reconductible tacitement 4 fois. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est donc de 5 ans.

Montant

Montant annuel HT : 240.00 €

Montant annuel TTC : 288.00 €

Coût total sur 5 ans HT : 1 200.00 €

Coût total sur 5 ans TTC : 1 440.00 €

Article 2

De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.



AUBY, le 05/06/2024

Christophe CHARLES

Maire